

J'ai 25 années d'expérience, dont 20 passées devant un ordinateur.

Je suis devenue électro-hyper sensible en une semaine, suite à l'implantation d'une antenne-relais de 30 m près de mon lieu de travail.

Un jour, j'ai ressenti des vertiges, des palpitations, des acouphènes... je suis allée voir la médecin du travail de mon secteur. Elle semblait au courant du problème, mais n'a rien voulu faire pour moi. Je me suis alors dirigée vers un service de médecine environnementale, qui a diagnostiqué un Syndrôme d'intolérance aux champs électro-magnétiques.

Dès que je l'ai annoncé à mon employeur, il m'a licenciée.

Progressivement, mon état de santé s'est dégradé. Si je suis exposée à du wifi, des ordinateurs, des téléphones sans fil, des portables... les symptômes apparaissent : maux de tête, acouphènes, oppression de la cage thoracique, douleurs articulaires.

Je ne peux plus exercer mon métier. Je ne peux plus fréquenter longtemps certains lieux : transports publics, bibliothèques, centres commerciaux, même hôpitaux !

J'ai quitté l'appartement où je vivais au centre-ville pour une maison à la campagne.

Je suis devenue extrêmement sensible, même au réseau électrique.

J'ai dû effectuer des travaux pour améliorer l'installation électrique de la maison, mais le problème n'est toujours pas réglé, et ma santé se dégrade.

De plus, je n'ai plus aucun revenu, et je dois également lutter pour faire face au déni de cette maladie.